

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire (AG)

lundi 27 avril 2026

Maison de la Citoyenneté à KINGERSHEIM

Le registre des participant(e)s à l'assemblée générale a été signé par 54 actionnaires présents, 58 actionnaires ont donné Pouvoir de délégataire et 31 actionnaires ont voté par correspondance.

La liste des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, est archivée avec le procès-verbal (elle sera communiquée exclusivement sur demande particulière).

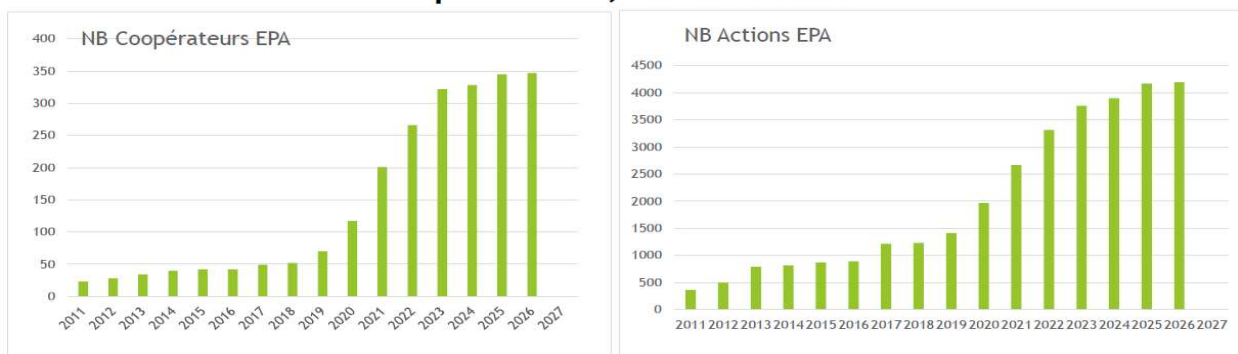
Avec **143 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance**, la représentation pour cette assemblée générale est de 41,1 % ; le quorum requis pour la validité des délibérations de l'assemblée générale ordinaire - 15 % des coopérateurs et coopératrices ayant droit de vote - est atteint et l'assemblée peut délibérer en toute légalité.

Les actionnaires au 27 avril 2026

Rapport moral

Evolution du nombre de coopérateurs Energies Partagées en Alsace

348 coopérateurs, 4194 actions



	Nb Coop.	Nb Actions	Capital (k€)	% Quote-Part en actions
Personnes Physiques	323	3456	373,248 €	82,4
Personnes Morales	25	738	79,704 €	17,6
Total EPA	348	4194	452,952 €	100,0

L'assemblée générale est ouverte par le président Pierre PHILIPPE à 19h00, qui souhaite la bienvenue aux coopérateurs présents.

Rapport moral du président

Lors de l'assemblée générale de 2025, nous avons identifié plusieurs évolutions structurelles nécessaires pour notre coopérative :

- X la structuration du bénévolat au sein du comité de gestion et le travail complémentaires de 3 « pôles thématiques » : Technique et Production – Finances – Communication
- X des projets nouveaux portés par des acteurs de proximité au sein de « Groupes locaux »
- X le développement des nouveaux projets photovoltaïques en Auto - Consommation - Collective (ACC)
- X la diversification des projets vers l'éolien, le solaire thermique et le stockage d'énergie.

En 2026, **le besoin de renforcer l'équipe des bénévoles engagés reste prégnant, auquel s'ajoute le besoin d'optimiser la gestion de l'ACC.**

Améliorer la gestion de l'ACC

Nous avons démarré 2 centrales en Auto Consommation Collective (ACC) à Sultz, courant 2025, demandant une organisation nouvelle pour gérer les contrats de vente, les prix de vente, la facturation de l'électricité vendue etc. Ces aspects sont conséquents en temps de gestion, réalisés par les porteurs locaux des projets, tous bénévoles : nous continuons à travailler à l'optimisation des processus de gestion des installations en ACC jusqu'à obtenir un fonctionnement reproductible entraînant une charge de travail raisonnable.

Renforcer l'équipe bénévole

Nous listons d'abord les besoins principaux identifiés :

- augmenter notre maîtrise des outils de communication, mise en forme et publication (réseaux sociaux, info-lettre modernisée, mailings fonctionnels) ;
- renforcer le pôle communication dans sa partie éditoriale (quels contenus pour quels buts visés ?)
- compléter le pôle finances en vue du départ en 2027 de Raymond Roth. Les besoins se situent aussi bien dans la partie tenue des comptes et écritures comptables que sur la partie stratégie financière ...

Du renfort sur d'autres aspects sont les bienvenus : ingénierie de projet, structuration du pôle technique ...

L'implication concrète de nouveaux bénévoles dans la coopérative se fait en relation avec les autres coopérateurs impliqués (groupes locaux, finances, communication, production).

La participation active au Comité de gestion est à privilégier. Le Comité de gestion, c'est 8 réunions chaque année, en présentiel et en visio - conférence, la forme et les horaires pouvant évoluer en fonction de la composition du Comité.

Si le dynamisme de notre coopérative semble correct, la bonne gestion et la continuité de notre coopérative sont actuellement en jeu. Nous ne pourrions pas nous passer d'un renforcement du comité de gestion. Je compte sur vous.

En conclusion, 2026 s'inscrit complètement dans une dynamique de changement.

Nous devons adapter la technologie des projets pour ne pas dépendre des aléas politiques liés à un positionnement 100 % photovoltaïque,

Nous devons nous professionnaliser et entrevoir la possibilité de recourir à des prestataires ou salariés pour faire face à l'accroissement de notre taille et au besoin de maîtrise des projets et de l'exploitation de notre passif,

Nous devons renouveler les modes de financement des nouveaux projets pour palier à la baisse des nouvelles souscriptions de parts sociales...

La transition est en cours, elle est pensée pour que notre coopérative reste belle dans ses valeurs et dans sa dynamique. Je remercie à titre personnel toutes les personnes impliquées dans la bonne conduite de notre coopérative.

► LE FUTUR DE NOTRE COOPERATIVE PASSE PAR L'AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE ET NOUS TRAVAILLONS A L'AMELIORATION DE SA GESTION

► RENFORCER NOS EQUIPES BENEVOILES AU SEIN DES POLES

- Communication
- Technique et production
- Finances

ET DU COMITE DE GESTION

► NOUS ADAPTER

► NOUS PROFESSIONNALISER

► ELARGIR NOS MODES DE FINANACEMENT DES PROJETS ENR

Rapport d'activités du comité de gestion

Il est présenté à plusieurs voix par les membres du comité de gestion.

La centrale photovoltaïque sur l'église Saint Léger à KOETZINGUE (présentée par Isilda LIEBY)

Rapport d'activité

 KOETZINGUE

Mise en service :
19 mars

Toit de l'église
Saint Léger

36 kWc



Chiffres clés & Performance

- **Production annuelle** : 45 344Kwh générés
- **Impact** : Equivalent de la consommation de 20 foyers (hors chauffage et ECS)
- **Modèle économique** : Revente totale



[...] la centrale de Saint-Léger fait partie des derniers chantiers à avoir bénéficié du modèle de « revente totale » de l'électricité produite. Pour notre société citoyenne, c'est une sécurité car toute l'électricité produite est injectée et vendue au réseau à un tarif garanti, nous assurant une stabilité financière et une visibilité à long terme.

Depuis son inauguration en mars 2025, la centrale a produit 45 344 kWh, ce sont des « Watts Citoyens » parce que derrière chaque panneau, il y a votre participation active comme actionnaire ! [...] (Isilda)

La centrale photovoltaïque à STETTEN (présentée par Michel-Pius KOERPER)

Chiffres clés & Performance

- 1ère année de Production après la mise en service : 35'298 kWh générés pour une puissance installée de 25 kWc = + 7,7 % par rapport aux 32'773 kWh théorique attendue
- **Impact** : Equivalent de la consommation de 14 foyers (hors chauffage et ECS)
- **Modèle économique** : Revente totale , 1ère facture de 4'783€
- Versement selon notre contrat avec la commune (propriétaire) des 5 % de dividende pour un montant de 239,14€. Ce % important est le résultat d'une belle collaboration de mise en conformité par la commune (renforcement et réparation de la charpente en régie), évitant ainsi des frais «externes» qui pourrait remettre en cause ce dividende.

Rapport d'activité

 STETTEN

Mise en service 20 mars
Toit de l'atelier municipal
25 kWc



Rapport d'activité

SOULTZ

2 centrales photovoltaïques:

- Maison des associations
- Parking de la soierie



Rapport d'activité

SOULTZ

- Présentées lors la précédente AG 2025, il y a 11mois, pour évoquer
- Un combat de 3 années, jalonné de multiples difficultés techniques et administratives
- Une 1ère centrale fraîchement installée, mais en attente du raccordement au réseau public
- Une seconde qui attendait le feu vert pour démarrer l'installation
- Aujourd'hui, les 2 fournissent de l'électricité à leurs auto-consommateurs

Les premières en Auto-Consommation Collective, pour EPA

La Maison des Associations

Puissance totale de **76,5 KWc**
soit **170 panneaux de 450 W**

mise en service le **26 juin 2025**

Son électricité est distribuée aux auto-consommateurs depuis le **1er août 2025**

Ceux-ci sont au nombre de 17:

- 15 particuliers.
- 1 artisan commerçant
- l'hôpital civil de la commune

Budget :

Coût total : 99.000 €
Subventions: 22.000 €
Actions nouv.: 17.000 €
Emprunts : 60.000 €

Le Parking de la Soierie

Puissance totale **99,9 kWc**
soit **222 panneaux de 450 W**

mise en service le **28 septembre 2025**

Son électricité est distribuée aux auto-consommateurs depuis le **1er octobre 2025**

Ceux-ci sont au nombre de 19:

- 10 particuliers
- 8 artisans commerçants
- 1 PME

Budget :

Coût total : 161.000 €
Subventions: 58.000 €
Actions nouvelles : 12.000 €
Emprunts : 61.000 €
Fonds propres compl. 30.000 €

« [...] malgré la contrainte du cercle d'1 km de rayon imposé aux centrales en Autoconsommation Collective pour la revente de la production aux clients locaux, et malgré la proximité géographiques des 2 centrales, nous avons pu couvrir toute la zone urbaine de Soultz et n'exclure personne de notre offre [...]

Par ailleurs, nous disposons de tout un tas d'informations en ligne et en temps réel qui permettent de suivre le fonctionnement et la productivité des centrales, les taux d'ACC et le dispatching de l'électricité entre les consommateurs d'une même centrale [...]

Des informations personnelles sont ainsi régulièrement communiquées à chaque consommateur, via un accès numérique individuel » (Gérard)

Le projet de centrale photovoltaïque de Rixheim – Entremont (présenté par Régine LOUSTALOT)

Rapport d'activité

RIXHEIM

Projet photovoltaïque Entremont - Rixheim

- Un projet local et citoyen**
 - Porté par **Énergies Partagées en Alsace**
 - Installation sur toiture (centre Entremont)
- Données clés**
 - ≈ 500 panneaux photovoltaïques
 - ≈ 200 kWc installés
 - ≈ 200 MWh/an produits
- Impacts**
 - Énergie renouvelable locale
 - Réduction CO₂
 - Dynamique citoyenne
- Comment participer ?**
 - Devenir coopérateur
 - Consommer l'énergie locale
 - Soutenir le projet

Autoconsommation collective

- Électricité consommée localement
- Habitants, entreprises, services publics

Autoconsommation collective

Le projet est mené par un groupe local constitué de copropriétaires - dont la mairie de Rixheim -, du syndic, de l'architecte, de membres de Riediwatt ainsi que de membres experts de la coopérative.

Les travaux de réhabilitation du toit avancent, et le bail de mise à disposition est en cours de finalisation auprès d'un notaire. Sa signature enclenchera la demande de subvention Climaxion.

Pour la vente de l'électricité produite en autoconsommation collective, la recherche de clients prend un temps plus long que prévu, même si les perspectives sont encouragées par la crise énergétique et le contexte géopolitique. Le centres de secours du Haut Rhin pourraient également signer un contrat ACC prochainement.

Nous envisageons la fin des travaux d'installation fin du 3^{ème} trimestre et une mise en service fin 2026. (Régine)

Avec le collectif « Energies Citoyennes 3 Frontières » (EC3F) présenté par Franck et Dominique

EC3F

Energie Citoyenne des 3 Frontières



Signature de la convention de coopération EC3F / EPA le 16.12.2024

Ec3f est un groupe constitué en 2023, composé de 6 membres actifs motivés résidant à Village Neuf, Huningue, Kembs, Koetzingue, accompagné par Raymond Roth du comité de gestion d'Energies Partagées.

Les projets photovoltaïques potentiels en ACC sont nombreux

COMMUNE DE BLOTZHEIM En partenariat avec la Communauté de Communes de Saint Louis

- Projet de 99 kWc en ACC
- Avis de Manifestation d'Intérêt Spontané
- Négociation de la Convention d'Occupation Temporaire sur 20 ans
- Décision du Conseil Communautaire 1^{ère} quinzaine juin
- Installation des panneaux PV prévue d'ici fin 2026
- Raccordement prévu début 2027, et premières factures envoyées aux clients Juillet 2027



COMMUNE DE SAINT LOUIS



Eglise St Charles St Louis Bourgfelden
140m² - 30kWc

Ancienne Caserne des Pompiers St Louis
Dans le cadre d'une complète rénovation y
compris le toit 200m² - 45 kWc



Très bon contact avec la ville de Saint-Louis qui était demandeuse suite à l'inauguration de l'installation sur l'église de Koetzingue.

COMMUNE DE HEGENHEIM



Centre Aéré - 150m² 35kWc

Centre de Secours Pompiers - 110m² 25 kWc



COMMUNE DE VILLAGE NEUF



Parking RIVERHIN Ombrières
274 kWc



Ecole Schweitzer 200m² 45kWc

La loi APER (loi d'Accélération des Energies Renouvelables) qui impose, à partir du 1^{er} juillet 2028, de couvrir les parkings de plus de 1500m² avec des ombrières intégrant des panneaux photovoltaïques.

Rapport financier

Sur la base des documents comptables, financiers et fiscaux établis par Monsieur Munch, Expert - comptable à Altkirch, Raymond ROTH, trésorier, présente à l'assemblée, sous forme de diapositives commentées, le rapport financier relatif à l'année 2025, se soldant par un **résultat net de 21 506,40 €**.

Principales caractéristiques financières de l'exercice 2025 :

TOTAL BILAN : + 3% (1 052 420€)

PRODUCTION PV : + 42% (105 743€)

RESULTAT NET EXERCICE : 21 509 €

COMPTES DE RESULTATS EN K€

	2023	2024	2025
PRODUCTIONS	75	75	106
RECETTES DIVERSES	7	8	8
TOTAL DES PRODUITS	82	82	114
CHARGES EXTERNES	20	31	25
DOT AMORTISSEMENTS	38	41	50
CHARGES DIVERSES	9	10	18
TOTAL DES CHARGES	67	83	93
RESULTATS EXERCICES	15	0	21

BILANS AU 31 DECEMBRE EN K€

ACTIFS	2023	2024	2025	PASSIFS	2023	2024	2025
IMMOBILISATIONS NETTES	702	760	863	CAPITAUX PROPRES	578	586	701
TRESORERIE	127	185	35	EMPRUNTS BANCAIRES	255	353	322
AUTRES ACTIFS	59	78	154	AUTRES PASSIFS	55	84	29
TOTAL BILANS	888	1023	1052	TOTAL BILANS	888	1023	1052

Les comptes de résultat et bilan relatifs à l'exercice 2025 sont mises en ligne sur notre site web : <https://energies-partagees-alsace.coop/documents-officiels/>



CONCLUSIONS DU RAPPORT FINANCIER 2025

RATTRAPAGE EN 2025 DES MAUVAIS RESULTATS TANT FINANCIERS QUE DU PRODUCTIF DE 2024

AUGMENTATION DE CENTRALES EN EXPLOITATION (10 au 31/12/24 --- 14 au 31/12/2025)

LA REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE A SOULTZ

L'ESPERANCE DE POUVOIR CONCRETISER EN 2026 LES PROJETS RIXHEIM ENTREMONT ET RECYPARC DE BLOTZHEIM

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Résultat au 31/12/2025 :	21 506,40 €
Report à nouveau 2024 :	228,99 €
TOTAL A AFFECTER :	21 735,39 €
RESERVE LEGALE 15%	3 260,31 €
FONDS COOPERATIF 49%	
(Art 18 Loi 47-1775)	10 679,90 €
RESERVE STATUTAIRE 36%	7 795,18 €

La valeur nominale de l'action reste fixée à 108€

EVOLUTIONS ANNUELLES DES VALEURS DE REMBOURSEMENT DES ACTIONS AYANT 5 ANS D'ANCIENNETE			
ANNEES DE REMBOURSEMENT	VALEUR NOMINALE	QUOTE-PART ACQUISE (*)	VALEUR DE REMBOURSEM ENT DES ACTIONS
EN 2025	108,00 €	2,70 €	110,70 €
EN 2026	108,00 €	2,61 €	110,61 €
EN 2027	108,00 €	5,00 €	113,00 €

BUDGETS PREVISIONNELS	REEL 2025	PREV 2026	PREV 2027	PREV 2028
PRODUCTION	105 743	126 141	144 703	163 188
ACHATS CHARGES ET TAXES	28 976	35 448	43 334	46 217
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	76 767	90 693	101 369	116 971
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	41 818	47 080	61 580	61 580
FRAIS FINANCIERS	10 066	9 215	15 985	15 026
BENEFICE AVANTIS	24 883	34 398	23 804	40 365

Orientations 2026-2028

🏠 MOBILISER DE NOUVEAUX GROUPES - PROJET LOCAUX

🏠 RENFORCER LE POLE « TECHNIQUE / PRODUCTION »

🏠 NOUS DIVERSIFIER EN TECHNOLOGIES ET FINANCEMENT

L'EOLIEN, AVEC LA SEM GRAND-EST ENERGIE

LE SOLAIRE THERMIQUE, AVEC ALTER ALSACE ENERGIE

LES COMPTES COURANT D'ASSOCIE (CCA)

Les centrales photovoltaïques portés par des groupes locaux avec vente en ACC sont actuellement nos principales réalisations concrètes. Nous allons **continuer à développer les groupes locaux**, garants de la concrétisation des projets.

Le **renforcement** est également de mise pour le **pôle technique et production**. Parallèlement aux aspects techniques des projets en développement, ce pôle a un rôle essentiel dans le suivi des installations, la détection précoce des dysfonctionnements et leur résolution. Ceci est gage de notre performance de production et donc de facturation de l'énergie produite.

Cependant, le contexte politique instable nous invite depuis maintenant plusieurs années à nous diversifier, aussi bien pour le financement des projets que sur les technologies mises en œuvre.

L'EOLIEN avec la SEM GRAND EST ENERGIES

Quelles opportunités techniques ? Quels coûts ? Quelles implantations ? Quels partenaires ? ...

Pour mener à bien ces réflexions, nous nous sommes rapprochés de la SEM (Société d'Economie Mixte) Grand Est Energies, qui envisage l'embauche d'un ingénieur spécialisé en éolien à court terme.

Depuis deux ans, nous avons recherché un territoire a priori favorable au développement d'un projet éolien : il semble avoir été trouvé en lien avec le PETR Rhin-Vignoble-Grand-Ballon et la Communauté de Communes Centre-Haut-Rhin.

Nous sommes persuadés qu'une rentabilité éolienne est possible en Alsace.

Le SOLAIRE THERMIQUE avec ENCOM'HUB

Nous avons également répondu positivement à la sollicitation de l'association Alter Alsace Energies pour démarrer, avec leur soutien, des projets de solaire thermique en tiers investisseur. Cet accompagnement est financé par le programme européen Encom'Hub.

Nous avons identifié plusieurs types de bâtiments sur lesquels une installation thermique était a priori intéressante. Les prises de contact ont eu lieu et nous avons actuellement plusieurs projets à l'étude : ESAT du Rangen, AFAPEI de Bartenheim, HHA vers Saint Louis, PEP Alsace.

Le modèle économique lié à ces projets est basé sur un investissement porté par notre coopérative en contrepartie d'un loyer mensuel versé par l'utilisateur.

Ces dispositifs ont déjà été mis en place par des coopératives adhérentes à Energie Partagée (national), et nous bénéficions de leurs compétences administratives et techniques.

Les COMPTES COURANTS D'ASSOCIES (CCA)

Nos statuts permettant de recourir à des formes de financement participatif au delà de la souscription d'actions.

Nous allons ainsi démarrer **une première campagne de récolte de fonds propres sous forme de comptes courants d'associés, ouverts aux actionnaires**.

Ce financement est complémentaire aux actions qui permettent d'être coopérateur et destiné à assurer des fonds propres stables dans le temps. Les CCA permettent un investissement limité dans le temps avec une rentabilité déterminée contractuellement.

POUR FINANCER TOUT OU PARTIE DES INVESTISSEMENTS

LES ASSOCIES DECIDENT DE FAIRE DES AVANCES (PRÊTS) A LA COOPERATIVE

C'EST UNE FORME DE FINANCEMENT COLLECTIF

CHAQUE ASSOCIE PEUT PRÊTER SELON SES DISPOSITIONS FINANCIERES

EN COMPLEMENT A SON APPORT EN CAPITAL

LA TOTALITE DES PRETS INDIVIDUELS = UN LEVIER POUR REALISER DES PROJETS

DIFFERENCE ENTRE L'APPORT EN CAPITAL ET LE CCA

L'ACTION :

VALEUR PERMANENTE APPORTEE A LA SOCIETE PAR LES ACTIONNAIRES

LE CAPITAL EST LE GARANT DE LA SOLIDITE D'UNE SOCIETE

EN PRINCIPE DIFFICILEMENT MOBILISABLE SI PAS EN BOURSE

DONNE DROIT A UNE PARTICIPATION AUX RESULTATS

LE PRÊT

SOMMES DEPOSEES EN COMPTE COURANT EXCLUSIVEMENT PAR UN DETENTEUR D' ACTIONS

REPRESENTE UNE DETTE DE LA SOCIETE
REMBOURSABLE SELON DES MODALITES PREVUES PAR UNE CONVENTION

DONNE AUCUN DROIT SUPPLEMENTAIRE MAIS PORTE DES INTÊTS QUEL QUE SOIT LE RESULTAT

FISCALITE ENTRE PLUS VALUES ET REVENUS DE CCA

REVENU DES ACTIONS EN CAS DE VENTE

IMPOSITION DES +VALUES
DIMINUEES DES -VALUES
(Formulaire 2074)

ABATTEMENT DE 50% (2à8ans) 65% (+ de 8ans)
pour les souscriptions avant 01/01/2018

PERCEPTION D'INTERETS

IMPOSITION SELON REGIME DU PFU

REGIME DU PFU « Prélèvement forfaitaire ou flat tax »

- 18,6% prélèvements sociaux
- 12,8% impôt sur le revenu

- Ou choix déclaration revenus pour foyers dont fraction de revenu imposable > 29579/part

PRELEVEMENT OPERE PAR EPA ET REVERSE AUX SERVICES DES IMPOTS

Les modalités de lancement de la 1ere campagne de Comptes Courants d'Associés (CCA) seront arrêtées par le Comité de gestion en mai 2026.

Votes des résolutions

Il est procédé à des votes à main levée, par décision des actionnaires présents.

1ère résolution : **Approbation des rapports**

Après avoir entendu la lecture des rapports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coopérateurs présents, représentés et ayant voté par correspondance, approuvent les rapports Moral, d'Activités et Financier de la coopérative ainsi que les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de 21 506,40 euros.

Votes Contre 0 Abstentions 0 Votes Pour **143**

2e résolution : **Affectation du résultat comptable**

En conformité avec l'article 32 des statuts de la coopérative, les coopérateurs présents et représentés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de **21 506,40 €**, auquel s'ajoute le Report à nouveau de l'exercice 2024 soit **228,99 €** soit un **total cumulé de 21 735,39 €**, comme suit :

- 15% à la réserve légale soit **3 260,31€**
- 36% à la réserve statutaire soit **7 795,18€**
- 39% au Fonds coopératif soit **10 679,90€** (revalorisant ainsi de 2,21% le prix de rachat des actions, pour ceux qui les détiennent depuis plus de cinq ans).

La valeur nominale des actions reste fixée à 108 €

Votes Contre 0 Abstention 0 Votes Pour **143**

3e résolution : **Validation des orientations 2026 -2028**

Après avoir lu, et entendu en séance, les orientations 2026 - 2028 pour Energies Partagées en Alsace proposées par le comité de gestion, les coopérateurs présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident de valider ces orientations

Votes Contre **1** Abstention **1** Votes Pour **141**

4e résolution : **Election au comité de gestion**

Conformément à l'article 20 des statuts de la coopérative et sur proposition du président, les coopérateurs présents, représentés et ayant voté par correspondance procèdent à l'élection des membres sortants et nouveaux du Comité de gestion, comme suit :

Quatre membres du Comité de gestion sont sortants et se représentent :

- Bernard GOETSCHY
- Isilda LIEBY
- Raymond MICHARD
- Georges MEYER

Des mandats se poursuivent en les personnes de :

- Georges AUDRAS réélu en 2024
- Charles BONAUD réélu en 2024
- Michel Pius KOERPER réélu en 2024
- Raymond ROTH réélu en 2024
- Pierre PHILIPPE réélu en 2025
- Martine MICHARD réélue en 2025
- Serge MULLER réélu en 2025
- Julie PELTIER réélue en 2025.

Régine LOUSTALOT, membre du Comité de gestion depuis 2023, a présenté sa démission pour motif de déménagement géographique hors d'Alsace.

Un nouveau candidat se présente à l'élection au Comité de gestion en la personne de **Alain DIOT**.

L'assemblée renouvelle le mandat des 4 sortants et vote en faveur de l'élection d'Alain DIOT, candidat nouvellement déclaré.

Votes Contre 0 Abstention 1 Votes Pour **142**

Des questions sont intervenues après les interventions des membres du Comité de gestion, ci après résumées

A quel point le client consommateur est il lié quand il s'engage dans une boucle d'ACC et comment peut il en sortir le cas échéant ?

Les conditions particulières de fourniture d'énergie électrique à prix libre aux CLIENTS PARTICULIERS raccordés au Réseau Public de Distribution stipulent que **le contrat est conclu à durée indéterminée, résiliable à tout moment avec un préavis de 2 mois**.

A noter cependant que, même si notre tarif actuel génère des économies minimales, au vu du TRVE (Tarif Réglementé de Vente de l'Electricité) particulièrement bas actuellement, le plafonnement de notre mode de réactualisation est un gage de bénéfice significatif sur la durée ...

Comment se situe notre tarif de vente du kWh en ACC à ce jour par rapport aux tarifs réglementés ?

Le tarif de vente du kWh fournie par nous est inférieur au TRVE, pour les particuliers (les tarifs des professionnels ne sont pas réglementés à ce jour) et il n'y a ni dépôt de garantie ni abonnement à payer.

Le prix de vente du kWh d'électricité auto-produite est réactualisé une fois par an, au premier janvier, et cela pour tous les consommateurs, indépendamment de la date de signature ou de prise d'effet du contrat. Le taux de réactualisation est égal à la moitié de l'inflation annuelle constatée par l'INSEE, avec un seuil de 3 % maximum chaque année ...

Qu'en est il de l'investissement en batteries de Energies Partagées en Alsace, sur ses sites propres et chez les particuliers ?

Néant à ce jour et attente de prix plus abordables ... Annie Laroche -Lambert de Alter Alsace Energie a abordé la vision territoriale de l'énergie et a parlé du stockage avec des batteries sodium-ion. Ces batteries devraient avoir une meilleure longévité et leur prix décroître à l'avenir ...

Quelle est l'importance des demandes de remboursement d'actions de la part des coopérateurs ?

Le nombre de demandes de rachat des actions reste insignifiant et n'a, à ce jour, jamais mis l'équilibre de notre capital en péril. Les demandes de rachat interviennent majoritairement en cas de décès et dans le cadre de la succession.

En fin de séance, le président remercie la Ville de Kingsheim pour sa collaboration multiforme, dont la mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion pour le Comité de gestion ainsi que la Maison de la Citoyenneté pour les Assemblées générales.

Le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 20h45 et invite au buffet convivial.

Procès-verbal de l'AGO approuvé en Comité de gestion en date du 11 mai 2026 et signé par

Pierre PHILIPPE, président

Serge MULLER, secrétaire

